

VILLE DE PULLY

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2019

Table des matières

1	Rapport de la Commission	4
1.1	Composition de la Commission	4
1.2	Séances de la Commission	5
1.3	Travaux de la Commission	6
1.4	Conclusions	6
1.5	Remerciements	6
1.6	Vœux	7
1.7	Observations	8
2	Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)	9
2.1	Introduction	9
2.2	Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal	9
2.3	Suivi des vœux et observations	10
2.4	Communication	10
2.5	Thèmes transversaux	11
2.6	Thèmes choisis par la sous-commission	13
3	Domaines, gérances et sports (DDGS)	14
3.1	Introduction	14
3.2	Préavis bouclés et en cours en 2019	14
3.3	Suivi des vœux 2018	15
3.4	Visite	16
3.5	Thèmes transversaux	17
4	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	19
4.1	Introduction	19
4.2	Préavis terminés et en cours, communication au Conseil communal	19
4.3	Suivi des vœux et des observations	19
4.4	Visite	19
4.5	Thèmes transversaux	20

4.6	Thèmes choisis par la sous-commission	20
5	Travaux et Services Industriels (DTSI)	22
5.1	Introduction	22
5.2	Préavis terminés et en cours	22
5.3	Suivi des vœux et observations	25
5.4	Visite	25
5.5	Thèmes transversaux	25
5.6	Thèmes choisis par la sous-commission	27
6	Urbanisme et environnement (DUE)	30
6.1	Introduction	30
6.2	Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2019, tous comptes confondus	30
6.3	Mise en concurrence des prestataires de services	31
6.4	Préavis en cours/crédits d'investissements bouclés en 2019	33
6.5	« PQ Clergère Sud », utilisation d'images de synthèses	35
6.6	Visite du Parc Guillemin après travaux.	36
6.7	Politique de la DUE concernant la gestion des aménagements urbains en lien avec la sécurité publique.	36
	Annexe 1: Formations 2019	37
	Annexe 2 : Communication et information vis-à-vis de la population	42

1 Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2019.

Chaque sous-commission a examiné la gestion d'un dicastère par pointages tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux à la commission lors de séances plénières.

1.1 Composition de la Commission

Président :	Dominique Favre (PLR)
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC):	Muriel Thalmann (PS) , Rémo Kuonen (AdC) , et Paola Orlando Micolot (PLR)
Direction des domaines, gérances et sports (DDGS):	Anne Viredaz (Verts) et Odile Cuénoud Gonzalez (PS) et Roger Zimet (PLR)
Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) :	Léonardo Kardum (UDC) , Isabelle Krenger (AdC) et Sylvie Winkler (PS)
Direction des travaux et des services industriels (DTSI) :	Michel Aguet (PLR) , Léna Lio (UDC) et Pierre Zappelli (PLR)
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique (DUE) :	Sébastien Fague (PLR) , Géraldine Padez (AdC) et Dimitri Simos (Verts)
Déléguée à la Commission des finances :	Léna Lio
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Dimitri Simos
Délégué de la Commission des finances	Luc Jeanneret
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Alexis Bally

1.2 Séances de la Commission

La Commission s'est réunie à cinq reprises en séance plénière :

Le 16 octobre 2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen, Lena Lio, Isabelle Krenger, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Géraldine Padez, Luc Jeanneret, Michel Aguet.

Le 25 novembre 2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel Thalmann, Remo Kuonen, Paola Orlando Micolot, Lena Lio, Isabelle Krenger, Leonardo Kardum, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Odile Cuénoud Gonzalez, Dimitri Simos, Michel Aguet, Géraldine Padez, Roger Zimet, Luc Jeanneret, Pierre Zappelli, Sylvie Winkler.

Excusés : Anne Viredaz Ferrari, Alexis Bally.

Le 2 mars 2020 :

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel Thalmann, Remo Kuonen, Paola Orlando Micolot, Isabelle Krenger, Leonardo Kardum, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Odile Cuénoud Gonzalez, Dimitri Simos, Michel Aguet, Géraldine Padez, Roger Zimet, Luc Jeanneret, Pierre Zappelli, Alexis Bally.

Excusés : Lena Lio, Sylvie Winkler

1.3 Travaux de la Commission

Les séances de commissions ont permis d'aligner les objectifs et les thèmes des sous-commissions. Des thèmes transversaux ont été retenus :

Deux thèmes ont fait l'objet d'une note du service concerné qui ont été annexées au rapport, soit

- Formation continue des collaborateurs
- Communication et information vis-à-vis de la population

Les autres thèmes transversaux étaient

- Marchés publics en cas de procédure sélective
- Vieillesse de la population
- Participation à la fête des vigneron

Le présent rapport a fait l'objet de plusieurs relectures et le document a été envoyé par mail à Monsieur le Syndic le 2 avril 2020.

1.4 Conclusions

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate, d'une manière générale avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2019 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

1.5 Remerciements

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

Pully, le 2 mai 2020

Pour la Commission de gestion, le président, Dominique Favre

1.6 Vœux

1.6.1 DAGFAC

Néant.

1.6.2 DDGS - Guillemin 9

La commission de gestion formule le vœu que l'appartement de Guillemin 9 soit mis à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) en attendant le début des travaux.

1.6.3 DDGS - Durabilité des bâtiments publics

La commission de gestion formule le vœu que lors de tous travaux importants de rénovation ou de construction de bâtiments communaux, les coûts supplémentaires qu'engendrerait une certification avec un standard reconnu (par ex. Mingergie) et les économies d'énergie qui pourraient en découler, soient chiffrés afin de pouvoir comparer les coûts entre un budget prenant uniquement en compte les normes actuelles en matière d'énergie et un budget prenant en compte de plus amples mesures.

1.6.4 DJAS - Accueil préscolaire.

La sous-commission a pu constater les gros efforts faits pour l'accueil parascolaire obligatoire selon la LEO. Elle constate que la population augmentant, les besoins de l'accueil préscolaire sont énormes : plus de 280 familles sont en liste d'attente. Dès lors, la commission émet le vœu que prioritairement les efforts soient reportés sur ce sujet et qu'ainsi une réelle politique sociale familiale soit mise en place.

1.6.5 DTSI

Néant.

1.6.6 DUE

Néant.

1.7 Observations

1.7.1 DAGFAC - Journal communal

La commission de gestion estime qu'il serait opportun de revoir le format du Journal communal afin que la mise en page puisse se faire à l'interne.

1.7.2 DAGFAC - Remboursement formation en cas de démission

La commission de gestion propose à la Municipalité de revoir l'échelle du soutien financier en lissant et prolongeant le remboursement au pro rata temporis comme suit :

1'001.- à 5'000.-	1 an
5'001.- à 10'000.-	2 ans
10'001.- à 15'000.-	3 ans
Dès 15'001.-	4 ans

1.7.3 DDGS - Guillemin 9-11

La commission de gestion souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour ouvrir 90 nouvelles places de garderie à Guillemin 9-11 dans les plus brefs délais.

1.7.4 DJAS

Néant.

1.7.5 DTSI

Néant.

1.7.6 DUE

Afin de préserver l'intégrité de ses membres et éviter toute critique, l'administration communale ne doit pas donner de mandats de suivi d'exécution à des membres de la commission de salubrité.

2 Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

2.1 Introduction

La sous-commission est composée de trois commissaires : Mmes Paola Orlando Micolot et Muriel Thalmann ainsi que Monsieur Remo Kuonen.

Elle s'est réunie à 2 reprises, le 8 janvier et le 14 février 2020.

Elle a été reçue le 14 février 2020 à la Maison puillérane par M. Reichen, Syndic, M. Steiner, Secrétaire municipal, Mme Schwander, cheffe du service des ressources humaines, M. Chuard, chef du service des finances, M. Pittet, chef du service de l'informatique, et Mme Beaud Turin, déléguée à la communication et les remercie pour leurs explications.

2.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué (CHF)</u>	<u>Crédit dépensé / engagé (CHF)</u>	<u>Communication au conseil communal, bouclement, remarques.</u>
23-2015	Gestion électronique des documents	CHF 330'000.00	CHF 218'212.85	Le projet est rentré dans sa phase de déploiement progressif au sein de la Ville. A fin 2019, 8 services ont basculé sur le nouvel environnement GED et 178 utilisateurs exploitent déjà cet outil régulièrement. Les migrations se déroulent bien selon un processus standardisé. Elles se poursuivront courant 2020.
21-2016	Mise en place du central téléphonique	CHF 460'000.00	CHF 456'332.55	Ce préavis a été clôturé et le Conseil communal en a été informé lors de sa séance du 4 décembre 2019 (communication N° 16-2019).
03-2017	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019	CHF 965'000.00	CHF 827'243.51	Durant l'année 2019, 10 véhicules ont été acquis pour une somme totale de CHF 376'258.35.
13-2017	Création d'un espace muséal	CHF 1'181'000.00	CHF 240'000.00	Le permis de construire étant exécutoire depuis le printemps

	C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette			2019, les travaux de rénovation de La Muette ont pu commencer à la toute fin de l'année 2019. Le suivi des travaux pour la Ville de Pully est assuré conjointement par la DUE et la DAGF
21-2018	Renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques	CHF 1'185'000.00	CHF 361'412.25	Les premières actions ont démarré dans le courant de l'année 2019. Il s'agit de l'extension du réseau fibres optiques sur l'Avenue C.-F. Ramuz ainsi que le renouvellement d'un certain nombre d'écrans et de postes de travail informatique.
18-2018	L'Octogone - Théâtre de Pully - Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre	CHF 1'175'000.00	CHF 1'145'000.00	Les travaux ont été menés à bien durant l'été 2019. Ils ont été suivis conjointement par la DUE et la DAGF. Le bouclage du préavis est prévu dans les prochaines semaines.
13-2019	Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique	CHF 220'000.00		Ce préavis a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 20 novembre 2019. Le projet débutera formellement au cours de l'année 2020.

2.3 Suivi des vœux et observations

Aucun vœux ou observation a été émis en 2018.

2.4 Communication

La sous-commission a procédé à la vérification de toutes les pièces comptables 2019 de l'unité communication et n'a relevé aucune irrégularité.

2.5 Thèmes transversaux

La sous-commission a abordé les thèmes ci-dessous.

1. Formation continue des collaborateurs : participation, type de cours, matière enseignées, évaluation, etc.

La réalisation d'un travail de master a permis de développer une plateforme de formation accessible à tout le personnel et la Municipalité est en train de formaliser une politique de formation.

La Municipalité encourage l'inscription aux MAS, DAS et CAS, aux maîtrises et aux brevets fédéraux qui constituent de bonnes formations certifiantes pour les différents métiers représentés à la Ville. Dans certains cas, le recours au coaching, donne de meilleurs résultats que le fait de suivre un cours de groupe. Le coaching est donné par des externes (Les RH disposent d'un panel de coachs certifiés).

Les demandes de formation pour l'année suivante sont effectuées durant le processus d'évaluation de fin d'année.

Les aspects mobbing, harcèlement sexuel et absence au travail sont par ailleurs couverts par des directives internes, des actions de sensibilisation, etc.

Les pratiques en matière de formation sont présentées dans le document annexé.

2. Communication et information vis-à-vis de la population (tous les supports : journal communal, rapports publics, médias, etc.) : coûts, conception, utilité, résultats attendus et réels, etc.

Les actions de communication sont discutées et proposées en Municipalité et l'évaluation est réalisée de manière ponctuelle. Les actions sont centralisées auprès du Bureau communication, qui travaille de manière transversale pour tous les Services aussi bien pour la communication interne qu'externe.

Les postes dédiés à la communication au sein de DAGF sont divisés comme suit pour l'année 2019 :

- 3,3 ETP, soit 4 postes dans l'unité communication (0.8 + 1.00 + 1.00 + 0.50)
- ETP spécifiques à la culture (0.6 ETP pour les musées et 0.5 ETP pour l'Octogone) et intégrés au sein de ces équipes respectives vu les particularités attendues de ces profils (recherche de sponsoring, spectacles, etc.). Le Théâtre de la Voirie (60 places) a une petite rubrique « imprimés », les artistes faisant leur propre promotion puisqu'ils touchent 90% de la recette.

La présence d'une médiamaticienne permet de réaliser pratiquement tous les projets et produits « communication » en interne, à l'exception du journal communal qui est externalisé quatre fois par an, du fait de son graphisme très particulier. Il est à noter que

deux postes de travail ont été entièrement équipés pour répondre à cette volonté d'internalisation de la création graphique du matériel communication.

Le budget communication oscille entre CHF 480'000.- et 500'000.- par an. Les charges figurent dans les comptes, sous la rubrique suivante, à l'exception de la « communication » relative aux activités couvertes par une taxe :

- Rubrique 142, entité comptable communication.

Les grandes lignes du concept de communication de la Ville sont présentées dans le document annexé.

3. Marchés publics en cas de procédure sélective : application des règles (critères, choix des entreprises, pertinence, jalons, respect du planning ? etc.)

De par sa nature, cette Direction est relativement peu concernée par ce sujet. Seuls le Service des Ressources Humaines et le Service Informatique pratiquent des procédures d'appels d'offres ouverts ou sur invitation.

Ainsi le Service des Ressources humaines procède une fois chaque 5 ans, à une mise en soumission du portefeuille des assurances. Pour le Service Informatique, cette démarche se pratique en fonction des projets et renouvellement d'équipements à réaliser.

Le choix de la procédure à utiliser se fait scrupuleusement en fonction des seuils financiers officiels de la loi sur les marchés publics. Dans le cas d'une adjudication sur invitation, la liste des entreprises retenues est établie en fonction des expériences selon le type de travaux à réaliser. Il est précisé qu'il convient de tenir compte de nombreux paramètres, comme des équipements existants, des prestataires en place, des connaissances de l'environnement, des expériences vécues avec certains fournisseurs, de leur capacité à répondre dans les délais désirés. Il convient enfin de rester dans un périmètre raisonnable de partenaires afin de limiter le nombre de contrats d'entretien. Enfin, il est relevé que la multiplication des partenaires permet aux entreprises de rejeter toute faute sur les éventuels autres intervenants et qu'il peut s'avérer très onéreux de changer de prestataire.

En ce qui concerne les équipements des postes de travail (PC et écrans), ces acquisitions se font au travers d'une communauté d'achats à laquelle la Ville de Pully a adhéré. Il s'agit du Partenariat d'Achats Informatiques Romand (PAIR). C'est cette entité qui procède tous les 2 ans à des appels d'offres ouverts pour le compte de ses membres. L'intérêt est de pouvoir cumuler l'ensemble des besoins des institutions publiques qui y participent afin d'obtenir de meilleures conditions d'achats. De plus, cela permet de donner plus de poids pour imposer des conditions plus strictes en matière de développement durable et d'achats éthiques. Pour ce faire, le PAIR a adhéré à l'association Electronic watch qui a pour mission de vérifier sur le terrain le respect des exigences qui ont été fixées dans l'appel d'offres en matière sociale, écologique et développement durable.

En 2019, la Direction a procédé à l'adjudication du Logiciel de gestion du réseau électrique et a contacté les 3 entreprises suisses actives dans ce domaine très spécifique.

La Municipalité a envisagé de recourir au leasing pour le matériel informatique avant d'y renoncer pour des raisons économiques (coûts plus élevés, durée d'équipement de 3 ans au lieu de 5 ans) et pratiques (rythme de 3 ans est épuisant et requiert plus de ressources).

4. Vieillesse de la population : conséquences pour les prestations à la population à moyen terme

Malgré la tendance au vieillissement de la population, la Commune de Pully se trouve dans un cycle de rajeunissement. La DJAS vient de lancer une réflexion, le « Plan directeur de politique sociale » (démarche prévue au budget) pour construire un document qui servira de fil rouge et qui se penchera sur les aspects associatifs.

Les actions spécifiques suivantes ont été réalisées dans le domaine :

- Des réflexions spécifiques sont réalisées dans le cadre de l'objectif logement et du Plan canicule avec la protection civile (suivi informatique, géolocalisation, administration générale).
- Quartiers solidaires ; une animatrice socio-culturelle engagée actuellement sous la forme d'un CDD permet de remplir temporairement cette tâche et il est possible que ce poste soit pérennisé

5. Participation de la commune à l'organisation de la fête des vigneron : activités supplémentaires ? coûts ? etc.

Pully fait partie de l'aire visitée par la Confrérie des Vignerons de Vevey. Cette aire s'étend de Pully à Lavey-les-Bains (Chablais) et intègre 74 vigneron-tâcheron, dont le vigneron communal, Basile Aymon.

Les 138 communes viticoles vaudoises, dont Pully, ont été sollicitées par la Confrérie, pour désigner un banneret chargé de faire défiler les bannières communales de ces communes durant les spectacles, lors de la cérémonie du couronnement des meilleurs vignerons ainsi que lors des cortèges.

La Commune a proposé 2 candidatures pour le banneret de la Commune et a pris en charge son costume et la bannière à raison CHF 2'500.-. Elle a également organisé un apéritif pour remercier les figurants et engagé un photographe (CHF 200.-) pour réaliser la photo officielle.

2.6 Thèmes choisis par la sous-commission

1. Compte tenu des limites financières auxquelles la Municipalité est confrontée, dans quelle mesure la Municipalité a défini des critères de priorisation pour réaliser les différents investissements ?

Chaque année la Municipalité parcourt le Plan d'investissement avec les services concernés et maintient les travaux jugés indispensables, non repoussables ou qui relèvent d'une obligation légale, et le soumet au CC, qui in fine détermine les priorités. Ce sont les infrastructures réseau qui constituent une grosse partie des dépenses.

Pour la sous-commission DAGFAC, Muriel Thalmann

3 Domaines, gérances et sports (DDGS)

3.1 Introduction

La sous-commission était formée de trois commissaires, Mesdames Odile Cuénoud Gonzalez, Anne Viredaz Ferrari et Monsieur Roger Zimet. Elle a rencontré les représentants de la DDGS, Madame Lydia Masméjean, municipale, Monsieur Sébastien Cornuz, chef de service et Mme Sylvie Janz, assistante du chef de service le 24 février 2020 à l'av. Guillemain 9-11, ce qui a permis de coupler la séance de travail avec la visite de ce bâtiment du patrimoine communal. La sous-commission remercie les représentants de la DDGS pour leur disponibilité, pour les documents remis et pour les réponses apportées aux questions posées.

Dates	Objets	Participants
Le 28 janvier 2020	Réunion de la sous-commission	Mmes Odile Cuénoud Gonzalez et Anne Viredaz Ferrari M. Roger Zimet
Le 24 février 2020	Séance de travail avec les représentants de la Commune et visite du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11	Mmes Odile Cuénoud Gonzalez et Anne Viredaz Ferrari M. Roger Zimet
Le 26 février 2020	Réunion de la sous-commission	Mmes Odile Cuénoud Gonzalez et Anne Viredaz Ferrari M. Roger Zimet

Pour l'année 2019, la sous-commission DDGS a choisi d'examiner les objets suivants :

1. Introduction
2. Préavis bouclés et en cours en 2019
3. Suivi des vœux 2018
4. Visite du bâtiment sis à l'avenue Guillemain 9-11
5. Politique de communication de la DDGS
6. Marchés publics
7. Vieillesse de la population
8. Participation de la commune à la Fête des vigneron

3.2 Préavis bouclés et en cours en 2019

Les préavis terminés et en cours en 2019, présentés comme tels par la DDGS sont les suivants :

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué CHF</u>	<u>Communication au conseil communal, bouclément, remarques.</u>
07-2015	Entretien du patrimoine construit – Etape 2015-2017	1'071'500.00	Bouclé en 2019 Communication N°14-2019 Solde positif CHF 9'071.25
17-2015	Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule	1'545'000.00	Bouclé en 2019 Communication N°11-2019 Solde positif CHF 8'439.65
10-2016	Vente de la parcelle communale n° 25- Av. du Prieuré 11		Bouclé en 2019 Communication N°05-2019 Solde positif

			CHF 132'000.00
16-2017	Construction d'une station de lavage au ch. de la Plage 1 à Pully	252'000.00	Bouclé en 2019 Communication N°12-2019 Solde positif CHF 665.00
19-2016	Eglise du Coteau – Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur	696'400.00	Ouvert
19-2018	Terrain des Boverattes-Est : participation au coûts de mise en décharge des terres	498'000.00	Ouvert
20-2018	Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate	80'000.00	Ouvert ???
05-2019	Entretien du patrimoine construit 2019-2022	3'008'990.00	Ouvert

3.3 Suivi des vœux 2018

Vœu 1 - Directives aux associations sportives

L'an dernier la commission de gestion avait émis le vœu que l'article 8a de la Directive municipale fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives soit complété afin que les associations fournissent aussi les adresses des membres. Dans sa réponse, la Municipalité avait indiqué qu'elle procéderait à cette adaptation. C'est chose faite, qu'elle en soit ici remerciée.

La nouvelle teneur de l'article 8 est la suivante :

Art. 8 Documents à fournir

A la demande du Bureau des sports, les sociétés sportives doivent lui fournir les documents suivants :

- a) la liste nominative actualisée des membres actifs et juniors comprenant le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de chaque membre ;*
- b) les statuts ;*
- c) les derniers bilans et comptes d'exploitation contrôlés et acceptés par l'assemblée générale.*

La DDGS a remis aux commissaires un tableau détaillé du nombre de membres actifs et juniors des sociétés sportives pulliérans subventionnées qui met en évidence les proportions de pulliérans et de non pulliérans. En moyenne, 46 % des membres actifs et juniors des 19 sociétés sportives pulliérans étaient domiciliés à Pully en 2019, 48 % en 2018.

La sous-commission est également en possession du tableau récapitulatif des subsides octroyés en 2019, qui indique que sur les 184'000 francs au budget, 135'220 francs ont été versés aux clubs sportifs pour les membres actifs et juniors, 4'750 francs pour des juniors pratiquant un sport non praticable à Pully, 22'000 francs de subsides extraordinaires en réponse à des demandes de sportifs d'élite et de clubs pour couvrir notamment leurs frais de déplacement et 19'171 francs pour les mérites sportifs, l'Urban Training et l'Open Sunday, ce qui laisse un solde non dépensé de 2'858 francs.

Vœu 2 - Rénovation énergétique

En 2019, la commission de gestion avait émis le vœu de la prise en considération systématique de la rénovation énergétique (enveloppe du bâtiment et consommation d'eau-électricité-chauffage) lors de tous travaux importants dans les bâtiments de la commune.

La Municipalité avait répondu qu'elle optimisait systématiquement l'état énergétique d'un bâtiment lors de travaux importants, que la Loi vaudoise sur l'énergie, notamment, s'appliquait afin de garantir la mise en œuvre d'améliorations énergétiques et que la Municipalité entreprenait aussi de nombreuses démarches visant à optimiser la consommation des énergies dans le cadre de la gestion courante de ses immeubles.

La DDGS a remis aux commissaires une liste des mesures énergétiques mises en œuvre dans des bâtiments communaux en 2019 (remplacement de chauffage, remplacement de panneaux photovoltaïques et d'onduleurs, remplacement d'éclairages, etc.).

Les commissaires ont pu avoir un aperçu du système de mesures de contrôle et de régulation de l'énergie, progressivement installé dans les bâtiments à forte consommation énergétique, notamment les collèges. 80 % de la consommation d'énergie de la commune est le fait de 10 immeubles. Ce système permet de maîtriser la consommation d'énergies et de contrôler les coûts.

De 2015 à 2019, la production du parc photovoltaïque de la commune a plus que triplé, passant de 6'500 kWh à 21'000 kWh par année.

3.4 Visite

1. Visite du bâtiment Guillemain 9-11

Les commissaires ont eu la possibilité de visiter l'appartement de 8 pièces de Guillemain 9, actuellement inoccupé, et tenir séance à Guillemain 11, appartement rafraîchi et temporairement occupé par la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

Les deux grands appartements de plus de 200m² chacun de ce bâtiment ont été libérés par les locataires, le deuxième à la fin de l'année 2019. Ce bâtiment se trouvant à côté de la garderie du Parc, l'emplacement est idéal pour créer un centre de vie enfantine qui permettrait d'accueillir quelque 90 enfants de plus. Un avant-projet existe et le chiffrage est en cours. Les commissaires ont pu voir les plans du projet de réaménagement des deux appartements et du grand sous-sol.

Sachant qu'actuellement à Pully l'attente pour obtenir une place en garderie est de plus de deux ans, les commissaires considèrent ce projet comme prioritaire et proposent de formuler une observation afin qu'il se concrétise au plus vite.

2. Locaux vides de la commune

Les commissaires ont eu la liste des cinq bâtiments communaux qui abritent des locaux inoccupés. Pour deux d'entre eux (ancien magasin de chaussures et coiffeur), au rez-de-

chaussée de la Grand-Rue 1 et 3, il est prévu de les louer temporairement pour de petites manifestations ou événements popups en attendant une autre affectation en fonction de l'avancement du projet du Prieuré. A cette même adresse, les 80 m² de bureaux de l'ORPCI ont été libérés suite à la fusion des offices de protections civiles et sont toujours vides. Il n'a pas encore été décidé s'ils seraient reloués ou gardés à disposition de l'administration communale en vue du projet du Prieuré.

A l'av. C.-F. Ramuz 73, après le déménagement de l'Office des Poursuites, les locaux de 250 m² sont vides et le resteront en attendant le projet du Prieuré.

A la ruelle du Croset 1, un local avec pignon sur rue a été libéré par la photographe qui occupait les lieux. Une volonté est clairement exprimée de le mettre à disposition de l'association Kaléidoscope des Seniors de Pully Sud. Une étude est en cours pour obtenir une dérogation pour des travaux à effectuer. En attendant il a été utilisé comme vestiaire pendant les travaux du poste de police.

3. Masterplan des bâtiments communaux

La démarche est en cours. Il n'y a pas, actuellement, de masterplan des bâtiments scolaires, mais un masterplan des besoins scolaires qu'a fait réaliser la DJAS.

3.5 Thèmes transversaux

1. Formation

Le sujet de la formation a fait l'objet de discussions dont le contenu a été intégré à la note annexée.

2. Communication

La DDGS n'a pas de communication propre, elle collabore avec le service de communication de la DAGF.

Les commissaires ont posé la question de la gestion de l'information concernant les inscriptions pour les appartements des Boverattes. Il a été répondu que c'est le Comptoir immobilier qui prend les inscriptions. Si des demandes sont faites directement auprès de la commune, celle-ci renvoie au Comptoir immobilier. L'attribution des appartements se fera sur la base des critères convenus, indépendamment de la date d'inscription.

Suite aux remarques des commissaires, la DDGS s'est engagée à faire publier une clarification sur le mode d'inscription.

3. Marchés publics

Un appel d'offre est obligatoire à partir de 150'000 francs. Il nécessite un cahier des charges et la DDGS fait appel à un bureau d'architecte ou d'ingénieur qui est chargé de l'élaboration, du suivi de la procédure et de la conduite des travaux. Ce processus est très conséquent et coûteux.

A la question de savoir comment étaient choisis les mandataires, la DDGS a répondu qu'elle demandait conseil à la DUE qui recommandait des bureaux en fonction de leurs références pour des projets similaires.

Différents modèles de cahier des charges ont été présentés aux commissaires. Parmi les critères d'évaluation des offres, le prix est un élément essentiel, mais d'autres critères comme la disponibilité ou le fait d'être une entreprise formatrice sont aussi pris en compte, de sorte que ce n'est pas forcément l'offre le meilleur marché à qui le mandat est attribué.

La DDGS procède à des appels d'offres même pour des montants inférieurs pour des raisons de transparence. Mais dans ce cas, il s'agit de gré à gré comparatif et le cahier des charges est établi au sein du service avec une juriste et un spécialiste sans passer par un mandataire.

4. Vieillesse de la population

Il semblerait que Pully est dans une phase de rajeunissement plutôt que de vieillissement de sa population, mais pour les seniors il est prévu d'aménager des logements protégés dans les futurs plans de quartiers.

La DDGS est attentive aux besoins des seniors lors d'aménagements ou réaménagements (gérance, immeubles, piscine, etc.)

5. Fête des Vignerons

La Fête des vigneron n'a occasionné aucun manque à gagner pour la commune. Au total, 3000 kg de raisin ont été vendus en vrac à la Confrérie au prix du marché.

La fête n'a pas engendré d'heures supplémentaires. Le vigneron a participé à six représentations sur son temps libre. Son couronnement est un honneur qui contribue à la bonne réputation des vins de la commune. Les commissaires l'en félicitent et le remercient pour tout le travail accompli.

La commune a financé 4 billets pour les représentants de Pully présents au couronnement du vigneron. 5'000 francs ont été dépensés pour l'apéritif offert aux participants pulliérans à la fête et deux fois 5'000 francs ont été versés pour soutenir le film de deux jeunes réalisateurs sur le vin bio produit dans la région.

Pour la sous-commission DDGS, Anne Viredaz Ferrari

4 Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

4.1 Introduction

La sous-commission était composée de Mmes Isabelle Krenger et Sylvie Winkler et de M. Leonardo Kardum.

Elle s'est réunie à 5 reprises, les 12 novembre et 11 décembre 2019, les 23 janvier, 26 février et 5 mars 2020.

Elle a été reçue le 23 janvier et 26 février 2020 par M. Chevallaz, municipal et M. Delaloye, chef de service. Qu'ils soient remerciés pour la qualité de leur accueil et pour tous les renseignements fournis.

4.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

Nous avons passé en revue les communications et les préavis en cours et clôturés suivants :

- Communication 2-2019 : Local de rencontre pour les seniors de Pully-sud. L'étude de faisabilité et de mise en conformité du site du Croset 1 est toujours en cours.
- Communication 10-2019 : bouclage du préavis 16-2009. Extension de l'UAPE les copains d'abord.
- Préavis 15-2019 : Site du Collège principal, masterplan. L'organisation d'un concours de projets d'architecture est en cours et verra le développement du projet en 2020.

4.3 Suivi des vœux et des observations

Aucun vœu ou observation n'a été émis en 2018.

4.4 Visite

Une visite du Home des Mosses s'est faite avec le Municipal Chevallaz et M. Delaloye. L'équipe y travaillant a été rencontrée, elle nous a fait une bonne présentation de son travail et des lieux. L'ambiance est très bonne et dynamique. Les programmes d'animation/éducation sont alléchants.

Les locaux ont subi quelques travaux suite à la visite de l'ECA qui demandaient des mises aux nouvelles normes de sécurité. D'où un aspect de neuf, propre et chaleureux. D'autres travaux devront être faits en 2020, Sujet à suivre.

Les Labels « Fourchette verte » et celui de « Fait maison » ont été obtenus, le cuisinier a un grand travail pour respecter tous les critères de ces labels et subit 3 contrôles par an par ces organismes. Le budget est très serré, compte tenu de la nouvelle directive ne permettant pas d'encaisser plus de 16.- fr par jour par élève pour la nourriture.

On peut souligner les bonnes relations entre le Home et les Ecoles qui induisent une bonne dynamique de gestion des camps.

L'aspect très positif de l'apprentissage du « vivre ensemble » et du développement personnel des enfants, physique et psychique, nous a persuadés de la grande importance de cette possibilité offerte aux jeunes de participer à ces séjours à la montagne. Nous suivrons l'évolution de ce dossier en 2020.

La sous-commission a fait une visite détaillée des locaux du Prieuré 4, voués à servir de réfectoire à midi pour les écoliers de Chantemerle actuellement et dès l'automne pour les 8P. L'après-midi les locaux sont utilisés pour les devoirs surveillés. Les locaux sont bien aménagés, clairs et accueillants. Une utilisation plus intensive est à l'étude. Le sujet sera repris par cette sous-commission en 2020.

4.5 Thèmes transversaux

1. Formation

Le sujet de la formation a fait l'objet de discussions dont le contenu a été intégré à la note annexée.

2. Conséquences du vieillissement de la population

La DJAS est bien sûr attentive à tout le volet social découlant du vieillissement de la population. Elle dispose de statistiques quant au nombre de personnes concernées et via les demandes d'aide sociales, et peut agir pour la qualité de vie et la solidarité en aidant par exemple les associations quartiers solidaires.

Plusieurs outils sont utilisés pour agir au mieux :

- des études sur la population faite par Lausanne Région
- le projet « Objectif logements »
- Les pistes fournies par « Pully à la loupe ».

Et autres propositions faites notamment par l'animatrice socioculturelle dont le mandat a été prolongé.

Les prestations se veulent ponctuelles selon les besoins.

4.6 Thèmes choisis par la sous-commission

Ce sont essentiellement les développements des sujets étudiés l'an dernier :

1. La Convention de subventionnement de la FEJ a été finalisée.
2. Pully fait les démarches pour obtenir le Label Commune en santé. Projet en développement pour 2020. Cela concerne tout ce qui touche la santé (sport, offres ou activités organisées par la commune).
3. Mises en conformité des structures d'accueil : suite à la visite du service d'hygiène et de l'ECA, des remarques ont conduit à effectuer des transformations ou adaptations d'urgence qui seront partiellement financées par un fonds jeunesse.
4. Home des Mosses : Un appel d'offres pour les travaux indispensables a été fait de manière à pouvoir rédiger cette année un préavis avec des chiffres actualisés.

5. Dossier « Reconnaissance du Réseau PPBL » Tous les 5 ans le réseau d'accueil de Pully Paudex, Belmont, Lutry doit obtenir un dossier de reconnaissance selon des critères bien précis : unité tarifaire, conformité aux mêmes règles etc. Cette reconnaissance a été obtenue en octobre 2019. En conséquence les subventions vont continuer à être versées.
6. Besoins préscolaires. Le parascolaire ayant bénéficié en priorité des efforts de ces dernières années, Pully va devoir mettre l'accent sur le préscolaire. (Voir vœu). En 2020 il sera peut-être possible de disposer de 130 nouvelles places.
7. En principe l'ouverture de la garderie des Boverattes devrait avoir lieu en octobre 2020. Le dossier dépend des DUE/DDGS. (30 places).
8. Réflexions sur le réfectoire AR : Des changements sont à l'étude ou en cours, suite du sondage et questionnaire chez les élèves. Le dossier sera repris en 2020 par la sous-commission.

Pour la sous-commission DJAS, Isabelle Kenger

5 Travaux et Services Industriels (DTSI)

5.1 Introduction

La sous-commission était formée de trois commissaires, soit Madame Lena Lio et Messieurs Michel Aguet et Pierre Zappelli. Elle a été reçue dans les locaux de la Damataire pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Cette réunion a eu lieu en présence de Monsieur Marc Zolliker, municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, chef de service.

Dates	Objets	Participants
Le 13 janvier 2019	Séance de préparation des questions	Lena Lio, Pierre Zappelli et Michel Aguet
Le 3 février 2019	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Pierre Zappelli et Michel Aguet rapporteur

5.2 Préavis terminés et en cours

Préavis DTSI fermés en 2019

07-2017	Av. C.F. Ramuz - travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation et réfection de la chaussée - crédit demandé CHF 980'000.00	Bouclé en 2019 (communication n° 07-2019)
08-2017	Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula - crédit demandé CHF 200'000.00	Bouclé en 2019 (communication n° 08-2019)
04-2015	Conservation des ouvrages d'art - phase 1 Crédit demandé: CHF 605'000.00	Bouclé en 2019 (communication n° 09-2019)
24-2014 21-2017	Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux Crédit demandé CHF 7'341'930.00 Crédit complémentaire CHF 890'000.00	Bouclé en 2019 (communication n° 15-2019)

Préavis DTSI ouverts au 31 décembre 2019

Préavis n ^{os}	Titres
05-2010	Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) Frais d'études (1ère phase d'un montant de CHF 2'795'000.00, 4 ETP supplémentaires) Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »
06-2016	Bd de la Forêt et arrêt du bus Val-Vert - Crédit demandé CHF 9'905'760.00
02-2017	Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 - Crédit demandé CHF 1'500'000.00
03-2017	Renouvellement et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019. Crédit demandé CHF 965'000.00
10-2017	Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux-réfection de la chaussée- création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - crédit demandé CHF 1'370'000.00
17-2017	Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées Crédit demandé CHF 4'711'000.00 (CHF 3'471'000.00 POUR DTSI)

01-2018	Création d'un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables et réponse à la motion Golay "Pully, Cité de l'énergie 2012"
06-2018	Chemins de la Métairie et du Pont du Diable Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains Crédit demandé CHF 3'588'000.00
07-2018	Mesures d'assainissement du bruit routier Crédit demandé CHF 1'410'000.00
08-2018	Conservation des ouvrages d'art - phase 2 Crédit demandé: CHF 900'000.00
13-2018	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1 - Crédit demandé CHF 4'635'000.00.
15-2018	Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)
01-2019	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage - Crédit demandé CHF 2'793'000.00
02-2019	Chemins des Vignes et du Pré de la Tour Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain Crédit demandé CHF 4'793'000.00
03-2019	Quartier des Boverattes Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers Crédit demandé CHF 3'430'000.00
08-2019	Renouvellement des horodateurs - Crédit demandé CHF 126'000.00
09-2019	Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Crédit demandé CHF 870'000.00
10-2019	Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier - Crédit demandé CHF 1'327'000.00

5.3 Suivi des vœux et observations

Aucun vœu n'a été proposé par la sous-commission DTSI pour l'année 2018 sous revue.

5.4 Visite

Nous souhaitons visiter la nouvelle passerelle piétonne Gare CFF - Av. du Prieuré, mais il nous a été répondu que cette réalisation dépendait de la Direction de l'Urbanisme.

5.5 Thèmes transversaux

1. **Marchés publics** : Dans les trois cas suivants : a) Etudes, b) Achat de matériel, c) Exécution de travaux, nous souhaitons connaître les procédures appliquées en fonction du niveau des coûts. Par exemple, pour des sommes comprises - sauf erreur - entre Fr. 150'000 et Fr. 300'000, comment sont choisis les fournisseurs, y a-t-il des pénalités en cas de retard de fourniture.

Pour répondre de façon générale, la DTSI nous remet une copie d'une Communication sur les valeurs-seuils AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), Berne 11 déc. 2017, valable pour les années 2018 et 2019. Ci-dessous sont reproduits les trois tableaux présentant les valeurs-seuils en fonction des prix pour des fournitures, des services et des constructions.

Valeurs-seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux (annexe 2)

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Valeurs-seuils selon les dispositions des traités internationaux (annexe 1)**a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)**

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en DTS)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Cantons	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)
Autorités et entreprises publiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)

b. En vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération, les adjudicateurs suivants sont également soumis aux dispositions des traités internationaux

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en Euro)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Communes / districts	8'700'000 CHF (6'000'000 Euro)	350'000 CHF (240'000 Euro)	350'000 CHF (240'000 Euro)
Entreprises privées disposant d'un droit spécial ou exclusif, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et du transport	8'700'000 CHF (6'000'000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur du transport ferroviaire et dans le secteur énergétique (approvisionnement en gaz et en chaleur)	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux et exclusifs dans le secteur des télécommunications*	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)

* Ce secteur est exempté (ordonnance du DETEC sur l'exemption du droit des marchés publics, spécialement annexe – RS 172.056.111)

Conformément à notre demande la DTSI nous présente trois cas traités en 2019 dans les trois domaines d'activités concernés :

- **Fourniture :**

L'exemple est pris dans le remplacement des horodateurs obsolètes (préavis 8.2019). Pour une somme de Fr. 126.000 la procédure de fourniture adoptée a été celle d'une procédure sur invitation auprès de trois entreprises suisses. La procédure de sélection

sur la base des critères préalablement établis a permis de choisir le fournisseur. Conformément au premier tableau ci-dessus on constate que vu la somme en jeu la procédure est respectée.

- **Services :**

Le cas présenté est celui de la reconfiguration de l'Av.de Lavaux dans le contexte du futur des Bus à haut niveau de service (Préavis 1.2019). La somme concernée étant de 1,7 millions de francs la procédure de service choisie a été celle de la procédure ouverte avec publication dans la FAO et sur le site Simap de la Confédération. Quatre groupements différents de bureaux d'études spécialisés ont répondu. La procédure de sélection sur la base de critères connus des prestataires de services a permis de choisir le pool de bureaux d'étude mandaté. Il est à remarquer que des différences de prix d'offres de l'ordre de 50% peuvent être constatés. Les critères d'évaluation des offres pondèrent entre autres les aspects économiques, de qualité, de fiabilité, environnementaux, de respect des conventions de travail, etc...

On constate que la procédure adoptée est conforme aux directives de l'OMC pour les marchés publics.

- **Marché de construction :**

L'exemple est celui des travaux de génie civil du chantier du Chemin des Vignes (Préavis 2.2019) pour une somme de 2,5 millions de francs. Comme dans le cas précédent la procédure choisie a été celle de la procédure ouverte. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre. On constate également dans ce cas que la procédure des marchés publics a été respectée.

5.6 Thèmes choisis par la sous-commission

1. **Quelle est la stratégie suivie par la DTSI dans les aménagements de routes, ponts, passages piétons, places, ronds-points, etc. pour assurer la sécurité des piétons, cyclistes et autres usagers de la voie publique ? La question de la circulation des chaises d'handicapés est-elle prise en compte ?**

Il est précisé d'emblée que la Police El est en charge de la sécurité tant des usagers et de la signalisation routière. La Direction de l'Urbanisme est également concernée.

En ce qui concerne les handicapés et les chaises roulantes la LHAND, soit la Loi fédérale concernant l'égalité des handicapés est la référence. La DTSI adapte progressivement l'espace public à ces directives, sachant que c'est le cas dans les nouveaux aménagements. Dans l'existant des adaptations ponctuelles sont faites en fonction des budgets à disposition et la DTSI organise ponctuellement des déplacements sur des parcours donnés avec des infirmes en chaises roulantes, afin de déterminer les aménagements ponctuels nécessaires pour faciliter leurs déplacements.

2. **Eclairage public et sécurité : on entend des critiques au sujet de l'éclairage LED, en raison de la violence, du caractère aveuglant et souvent non homogène des sources lumineuses multiples. La DTSI a-t-elle une stratégie en fonction de l'importance de la voirie concernée ? Quelle est la politique adoptée pour les passages piétons et les zones 30 Km/h ?**

Il est précisé d'emblée que la question n'est pas un doublon de la préoccupation sur la pollution lumineuse sur l'environnement, qui a fait l'objet d'une intervention au CC mais

concerne plutôt l'aspect sécuritaire et de gêne visuelle, étant bien entendu que les deux choses sont liées.

La DTSI a établi un Plan lumière qui hiérarchise l'intensité de l'éclairage en fonction des zones de la Commune concernées. Les Normes appliquées pour l'éclairage public sont celle de la SLG.

La Commune comprend 2300 luminaires dont 600 nouveaux à LED. Sur les 600 à LED 450 sont d'une première catégorie, dont la température de couleur est de 4000° Kelvin, considérée à l'usage comme étant une lumière un peu froide. Les 150 autres LED ont été choisis à 3000° Kelvin, qui donne un rendu de couleur un peu plus chaud.

Il est à noter que l'évolution de la technologie de l'éclairage public a permis de diminuer la consommation d'énergie électrique d'un facteur proche de 3 entre 2000 et 2019.

3. Quel est l'état d'avancement du Projet de mise à niveau de la STEP après 50 ans de fonctionnement et quelles seront les prochaines étapes envisagées et les coûts d'investissement estimés pour Pully ?

Les 50 ans d'exploitation de la Step de Pully ont fait l'objet d'une manifestation courant automne 2019. Les analyses achevées en 2019 ont permis de choisir l'option de réhabilitation de la Step de Pully et de son adaptation au traitement des micropolluants. L'option du raccordement intégral à la Step de Lausanne a été éliminée pour des raisons écologiques limitant les déversements au Lac et de coût. L'option de regroupement avec la Commune de Lutry n'étant pas possible pour des raisons de manque de place sur les sites respectifs des Step actuels.

Le coût global de l'investissement pour la Step est estimée à 27 millions de francs. Un Préavis concernant l'étude de l'avant-projet devrait être présenté durant le second semestre 2020.

4. Pully Cité de l'énergie : Quelles sont les réalisations effectuées en 2019 ? Quel est le bilan des économies d'énergie sur les 5 dernières années ?

La taxe Ecowatt prélève 0,25 cts sur chaque kWh vendu à Pully. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et a généré une somme de Fr. 130.000.

Les opérations de promotion des économies d'énergie, des énergies renouvelables et du développement durable en 2019 ont été :

- 79 personnes ont obtenu des subventions pour des vélos électriques, 14 pour des bornes de recharges privées et 8 pour des installations photovoltaïques. La DTSI constate le peu de développement du photovoltaïque tant public que privé sur la Commune puisque seul 42 W seulement sont installés par habitant. Les raisons de cet insuccès sont multiples et peuvent être attribuées, entre autres au fait que ce n'est que lors de la construction ou du renouvellement d'une toiture que des panneaux photovoltaïques peuvent être installés.
- Quant aux chauffages à mazout le taux de renouvellement des installations sur la Commune est inférieur à 1%. Sachant que le chauffage à partir d'énergies non renouvelables (mazout, gaz) représente environ 50 % de la pollution émise en Suisse, on constate qu'on est très éloigné de l'objectif fixé par la Stratégie énergétique 2050.
- La Commune a acquis deux véhicules, tout électriques supplémentaires, ce qui fait que le parc électrique se monte à treize véhicules.
- Le 7 janvier 2019 ont été mises en service deux bornes de recharge de véhicules électriques au haut du parking du Chemin du Pré des Clos. Chaque borne, dite de moyenne puissance, permet de fournir une charge de 15 kWh par heure. La durée de

charge, donc de parcage est limitée à 3 heures ce qui permet une charge de 45 kWh soit environ une demi-charge d'un véhicule tout électrique.

Le taux d'utilisation a été relativement modeste sur la première année d'exploitation, soit 327 recharges pour 75 véhicules différents et une charge totale délivrée de 1425 kWh.

La mobilité électrique classique concerne grossièrement l'autre 50 % de la pollution et bien entendu ce n'est qu'un début et vu le développement de la mobilité toute électrique les perspectives sont positives, même si l'objectif de la Stratégie énergétique 2050 est encore très éloigné.

- Une opération de promotion d'ampoules électriques LED à moitié prix a été faite avec la Migros.

Un bilan chiffré des économies d'énergie globale ne peut être établi vu le nombre et la complexité des acteurs et des applications.

Pour la sous-commission DTSI, Michel AGUET

6 Urbanisme et environnement (DUE)

6.1 Introduction

La sous-commission était formée de trois commissaires, soit Madame Géraldin Padez et Messieurs Sebastien Fague et Dimitri Simos. La sous-commission de gestion a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller Municipal Nicolas Leuba, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs Frédéric Beyeler, Jean-Gilles Décosterd et Vincent Chardonnens, adjoints au chef de service de l'urbanisme, M. Jean-Michel Maradan, responsable des chantiers, ainsi que Monsieur Yannick Vernez, chef de la Division Parcs et promenades.

La sous-commission tient ici à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses. Elle s'est réunie une fois en interne ainsi que les 25.11.2019 et 26.02.2020 en présence de la direction de la DUE.

La sous-commission de gestion en charge de l'examen des travaux de la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2019 :

1. Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2019, tout comptes confondus.
2. Mise en concurrence des prestataires de services :
 - Règles internes des procédures d'appel d'offres (gré-à-gré, sur invitation, ouvert)
 - Liste des procédures sur invitation et ouvertes en 2019
3. Préavis en cours et crédits d'investissement bouclés en 2019
4. PQ « Clergère Sud », utilisation de l'image de synthèse pour l'illustration du Préavis 08-2016 en référence à l'article du 24h du 27.11.2019.
5. Visite du Parc Guillemin après travaux.
6. Politique de la DUE concernant la gestion des aménagements urbains en lien avec la sécurité publique.

6.2 Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2019, tous comptes confondus

Une liste exhaustive des mandataires externes a été dressée à la demande de la commission de gestion.

Cette liste, tout comptes confondus, permet de constater après un examen sommaire, que les mandataires sont variés. La majorité des mandats n'excèdent pas 10'000.- CHF. Elle compte 10 mandats qui dépassent les 20'000.- CHF.

Un mandat a retenu l'attention de la commission de gestion.

Il s'agit d'un mandat d'architecte, adjudgé en gré-à-gré, pour le projet et l'exécution des travaux de transformation de l'église du Coteau. Ce mandat a été donné à un membre de la commission de salubrité.

La commission de salubrité a, pour mémoire, comme rôle d'accompagner la DUE lors de l'inspection finale des constructions. Cette inspection a pour but de vérifier que les travaux réalisés sont conformes au permis de construire. La commission de salubrité donne un préavis.. Cette commission est composée de professionnels nommés par la Municipalité selon l'article 17 de la Loi sur la santé publique. Elle comprend trois membres au moins, dont un médecin et une personne compétente en matière de constructions.

Pour la commission de gestion, si l'élaboration du projet, du dossier de mise à l'enquête et des appels d'offres pour les entreprises ne pose pas de problèmes, le fait que la personne chargée du suivi de la réalisation siège également dans l'organe chargé de la validation de ces travaux est un mélange de casquettes qui devrait être évité, quand bien-même cette personne se récuserait lors de l'inspection finale des constructions.

6.3 Mise en concurrence des prestataires de services

Lors de l'élaboration du rapport de gestion 2018, la DUE avait informé les commissaires qu'elle applique souvent une ancienne règle interne de la ville de Pully consistant à mettre en concurrence les marchés supérieurs à 10'000.- CHF HT pour certains travaux et fournitures. Sinon c'est la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LVMP) qui est appliquée.

Pour l'examen 2019, la commission de gestion a souhaité se pencher uniquement sur les prestations de services. La mise en concurrence des marchés de travaux et second-œuvre seront étudiés l'année prochaine.

Sur les 62 mandats de services attribués en 2019 un seul a fait l'objet d'un appel d'offres. Il s'agit du lauréat du concours du site du Prieuré et de la Villa romaine, un consortium d'architectes. Ce concours est une procédure ouverte sélective, où les offres ont été jugées par un jury et l'ensemble de la procédure a été validée par la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA).

Les 61 mandats restants ont été attribué en gré-à-gré.

Parmi ces mandats adjugés en gré-à-gré, l'un d'eux concerne celui de bureau assistant au maître de l'ouvrage dans le cadre de l'Avant-Projet du site du Prieuré et de la Villa romaine. Ce mandataire a reçu deux mandats distincts, un pour le Prieuré et un second pour la Villa romaine, le montant cumulé de ces deux mandats est de 160'427.- CHF HT. La DUE s'est conformée à la décision du Conseil communal qui a été de séparer les deux objets. Ainsi, ces deux projets, bien que géographiquement proches, sont totalement séparés.

Toutefois, le fait de travailler avec le même bureau dans le cadre de ce préavis fait sens et permet d'offrir des synergies évidentes. L'idéal aurait été pour les deux projets de faire un appel d'offre commun pour ces deux objets quitte à séparer les mandats par la suite pour la comptabilité.

La commission de gestion constate que les mandats de prestations de service respectent la LVMP.

Pour rappel, la LVMP est un outil pour aider les administrations à dépenser intelligemment les deniers publics. Elle permet ainsi d'assurer une redistribution juste des marchés entre les différentes entreprises, tout en laissant une marge de manœuvre aux administrations publiques. Elle permet d'éviter les situations de monopoles et par la mise en concurrence de bénéficier de prestations 10% à 30% moins élevées que lors d'attributions en gré-à-gré.

Les appels d'offres sur invitations permettent d'éviter les dérives courantes des mandats en gré-à-gré où le prestataire de service crée son propre cahier des charges. Le fait d'élaborer un dossier de demande d'offre pousse le maître d'ouvrage à définir correctement le périmètre des prestations qu'il souhaite demander.

La pratique de l'appel d'offres sur invitation est relativement simple, à condition de la pratiquer régulièrement et d'avoir des outils adaptés.

Pour ce faire, il suffit d'édicter des règles internes simples de mise en concurrence sous des seuils inférieurs à 150'000.- afin que l'exercice soit pratiqué régulièrement et de développer des documents types à destination des collaborateurs.

6.4 Préavis en cours/crédits d'investissements bouclés en 2019

Architecture

Préavis N°	Titre	Crédit alloué CHF	Communication au Conseil communal, bouclément Remarques.
22 – 2014 (DUE)	Création d'un Hôtel de ville. Assainissement et extension de la Villa romaine. Requalification des espaces publics. Elaboration d'un plan de quartier. Organisation d'un concours d'architecture.	830'000.00	Prévision : 2021 Crédit reste ouvert pour le plan de quartier.
24 – 2014 (DTSI + DUE)	Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney. Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux	7'341'930.00	Communication : 2019 Bouclément du préavis. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 175'000.00
01 – 2015 (DUE)	Réorganisation des locaux de la Vigne	2'760'000.00	Prévision : 2022 Locaux cave terminés. Crédit reste ouvert pour le local de dégustation.
06 – 2016 (DTSI + DUE)	Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert. Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles	9'905'760.00	Prévision : 2020 Sera bouclé par DTSI. Réalisation en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 1'742'040.00
19 – 2016 (DDGS + DUE)	Eglise du Coteau. Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur	696'400.00	Prévision : 2020 Réalisation en cours
01 – 2017 (DUE)	Poste de Police Est Lausannois. Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)	2'450'000.00	Prévision : 2020 Décompte final et finitions en cours.
04 – 2017 (DUE)	Parc Guillemain. Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et promenades	1'258'000.00	Prévision : 2020 Décompte final et finitions en cours.
06 – 2017 (DUE)	Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage	3'420'000.00	Prévision : indéterminée Traitement des oppositions et expertises en cours.
10 - 2017 (DTSI + DUE)	Chemins du val d'Or et du Coteau. Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuations des eaux – réfection de la chaussée – création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers	1'370'000.00	Prévision : 2020 Sera bouclé par DTSI. Réalisation en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 248'000.00
11 – 2017	Rue du Village (tronçon Est)	3'560'000.00	Prévision : 2020

(DUE)	Secteur gare/Clergère Sud Construction d'un chemin piéton public		Décompte final et finitions en cours.
13 – 2017 (AGF + DUE)	Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à la Muette et constitution de la Fondation La Muette	1'181'000.00	Prévision : 2022 Réalisation en cours.
17 – 2017 (DTSI + DUE)	Chemins du Préau et des Osches, avenues C.F. Ramuz et des Collèges. Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains. Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel. Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées	4'711'000.00	Prévision : 2020 Sera bouclé par DTSI. Réalisation en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 410'000.00
04 – 2018 (DDGS + DUE)	Création d'une garderie dans le quartier des Boverattes.	815'000.00	Prévision : 2021 Réalisation en cours.
12 – 2018 (DUE)	Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine.	2'220'000.00	Prévision : 2021 Etudes en cours.
16 – 2018 (DUE)	Entretien des aménagements paysagers. Etape 2	1'840'000.00	Prévision : 2021 Réalisation en cours.
18 – 2019 (AGF + DUE)	L'Octogone – Théâtre de Pully Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre.	1'175'000.00	Prévision : 2020 Décompte final et finitions en cours.
02 – 2019 (DTSI + DUE)	Chemins des Vignes et du Pré de la Tour. Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain.	4'793'000.00	Prévision : 2021 Sera bouclé par DTSI. Réalisation en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 000'000.00
05 – 2019 (DDGS + DUE)	Entretien du patrimoine construit 2019-2022	3'008'990.00	Prévision : 2023 Sera bouclé par DDGS. Réalisation en cours.
15 – 2019 (DUE)	Site du Collège Principal. Révision du plan d'affectation «Collège Principal » et organisation d'un concours de projets d'architecture.	900'000.00	Prévision : 2021 Préparation du plan d'affectation et du concours

Planification

Préavis N°	Titre	Crédit alloué CHF	Communication au Conseil communal, bouclément Remarques.
09 – 2009	Crédit d'études pour les projets PPA »Ramuz - Tirage », PPA « Tirage - Gare », Réaménagement de la pl. de la Gare	363'000.00	Prévision : 2020
05 – 2010	Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully	2'795'000.00	Prévision : 2020 - 2021
11 – 2014	Elaboration du PQ « Vallon de la Paudèze »	355'000.00	Prévision : 2020

Police des constructions

Préavis N°	Titre	Crédit alloué CHF	Communication au Conseil communal, bouclément Remarques.
12 – 2019 (DUE)	Fixation du montant de la contribution compensatoire pour place de jeux pour enfants	0.00	Adoption d'une taxe compensatoire

6.5 « PQ Clergère Sud », utilisation d'images de synthèses

Suite à la publication le 27.11.2019 dans le journal « 24heures » d'un article concernant l'utilisation d'images de synthèses pour illustrer le Préavis 08-2016, la commission de gestion a souhaité se pencher sur ce thème.

Différents clichés pris après la réalisation du premier immeuble inclus dans le Plan de Quartier « Clergère Sud », ont mis en doute le bien-fondé des images de synthèse utilisées pour illustrer le cheminement de mobilité douce qui était inclut dans le dit Préavis.

La taille de l'immeuble est différente en fonction des points de prise des clichés et il est vrai que l'immeuble, par son isolement, semble plus imposant.

La commission de gestion ne voit pas de volonté manifeste de tromper et par ailleurs, après démonstration, les volumes semblent respectés (voir les images ci-dessous).





La DUE tire cependant une leçon de ces événements et souhaite à l'avenir faire plus attention aux informations communiquées à travers les images d'illustrations. Il s'agit de vue d'artistes qui ont pour objectif de représenter les volumes prévus. La DUE rappelle que la commune de Pully n'est pas responsable de l'aspect architectural de l'ensemble des immeubles en réalisation.

6.6 Visite du Parc Guillemin après travaux.

Objet d'une visite de la commission de gestion en 2017 après l'adoption par le Conseil communal du Préavis 04-2017 et avant les travaux de réalisations, la commission de gestion a souhaité voir le résultat de l'exécution.

La qualité de la réalisation et le soin apporté aux finitions ont impressionnés les membres de la commission de gestion. Chaque détail, que ce soit sur les aménagements extérieurs, sur l'enveloppe du bâtiment ou sur les locaux eux-mêmes ont été réfléchis et exécuté parfaitement.

6.7 Politique de la DUE concernant la gestion des aménagements urbains en lien avec la sécurité publique.

La DUE n'est pas directement concernée par la question de la sécurité publique des aménagements urbains, il s'agit plus spécifiquement d'une tâche de la DTSI. La DUE est consultée sur les dossiers élaborés par le dicastère précité. Les plaintes de riverains sont directement transmis et traités par la DTSI. La police cantonale tient un registre cartographique des points noirs et les transmet à la DUE et à la DTSI.

Pour la sous-commission DUE, Dimitri Simos

Annexe 1: Formations 2019

1. Processus demande de formation

Lors des évaluations annuelles du personnel, qui ont lieu durant l'automne, les collaborateurs discutent de leurs souhaits/besoins de formations, selon les besoins du service. Il appartient ensuite à chaque collaborateur de demander la validation de leur demande de formation via la plateforme « GSP ». Ils peuvent sélectionner une formation dans le catalogue en ligne, ou alors, proposer une formation qui n'y figure pas.

Ensuite, la demande informatique notifie le responsable direct, qui valide ou refuse la demande. Une fois validée, elle parvient à la cheffe du Service des ressources humaines (RH), qui donne la validation, ou le refus final. Pour les formations informatiques, les demandes des collaborateurs sont notifiées au chef du Service informatique (BIP) à la place du Service RH.

Lorsque la demande de formation est validée par le responsable ainsi que les RH/BIP, le collaborateur reçoit une notification par email que sa demande de formation est validée. Dès lors, il peut entreprendre les démarches pour s'inscrire à la formation.

Cette plateforme permet :

- aux collaborateurs de faire des demandes de formation, et aux responsables de faire des demandes de formation pour leurs collaborateurs ;
- aux responsables, au chef du BIP et à la cheffe RH : de valider les demandes de formations des collaborateurs ;
- de renseigner la réussite ou l'échec des formations planifiées ;
- d'insérer les attestations relatives aux formations suivies ;
- de gérer les formations planifiées ;
- aux collaborateurs de consulter la liste de toutes les formations qu'ils ont suivies ;
- de faire des extraits de données dans un but d'établir des statistiques.

2. Budgets et comptes

- Compte RH – 3091.130 : regroupe toutes les formations des collaborateurs de la Ville hormis les formations informatiques et relatives à la santé et sécurité au travail ;
- Compte Informatique (BIP) – 3091.190 : regroupe toutes les formations relatives à l'informatique du personnel de la Ville ;
- Compte Frais sanitaires - 3093.130 : contient, entre autres, les formations relatives à la Santé et à la Sécurité au Travail (SST)

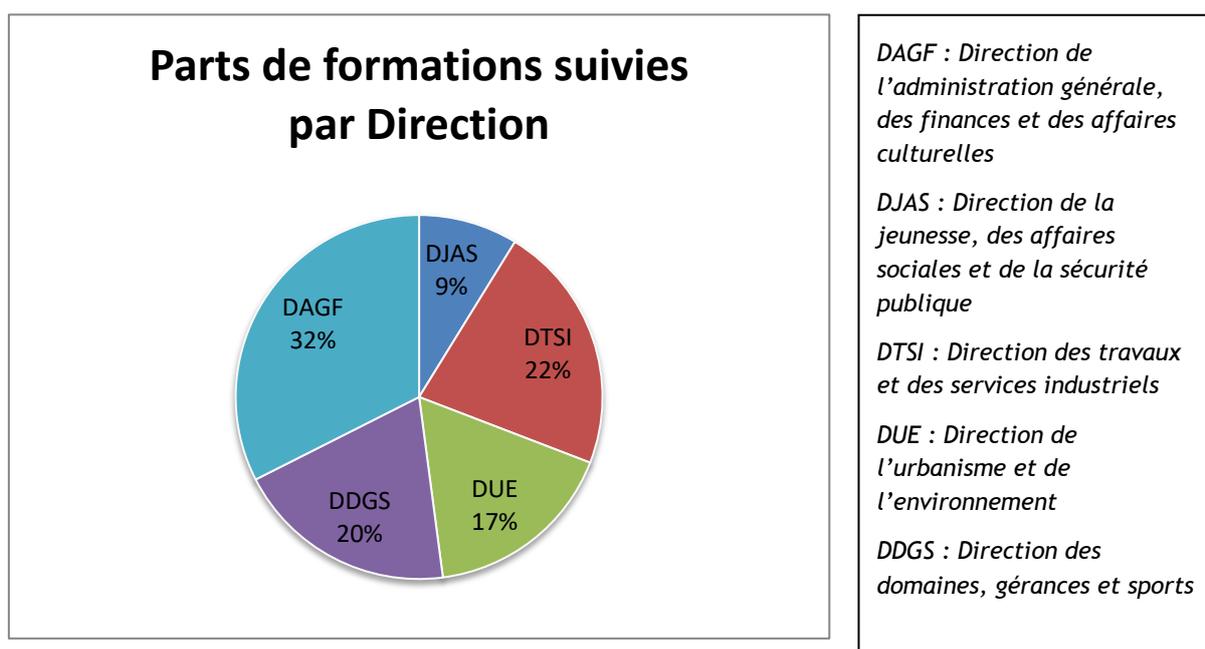
Entité	Budget 2019	Comptes 2019
RH	CHF 173'000.00	CHF 139'605.43
BIP	CHF 46'000.00	CHF 41'004.35

SST	*CHF 44'000.00	CHF 22'106.25
TOTAL	CHF 263'000.00	CHF 202'716.03

* Le budget n'est pas entièrement dédié aux frais de formations mais également à divers frais relatifs à la SST.

3. Formations

Au total, 104 cours, suivis par 201 collaborateurs différents ont eu lieu en 2019 (hors « sécurité informatique » qui a touché tous les collaborateurs). 95% de ces formations ont duré 1 à 2 jours de cours maximum. Cela donne une moyenne de 2.15 formations suivies par chacun de ces 201 collaborateurs.



a. Formations certifiantes

En 2019, quatre collaborateurs ont commencé des formations certifiantes :

- un brevet fédéral de spécialiste réseau électrique;
- un DAS en gestion culturelle ;
- un Micro MBA en management entrepreneurial ;
- un brevet fédéral de spécialiste en gestion des ressources humaines.

Notre coordinatrice des accueillantes en milieu familial terminera, dans le courant du premier semestre 2020, un certificat en *gestion d'équipe et conduite de projets* qu'elle a commencé en 2018.

Quatre collaborateurs ont terminé avec succès leur brevet fédéral :

- un brevet fédéral de technicien en géomatique ;
- un brevet fédéral de contremaître forestier ;
- deux brevets fédéraux de conciergerie.

Actuellement, la participation de la Ville de Pully relative au coût des formations certifiantes est la suivante :

Coût de la formation	Frais d'examens	Délai de dédite*	Convention avec la Municipalité
Jusqu'à CHF 5'000.00	Ville de Pully	Pas de dédite	Non
Jusqu'à CHF 15'000.00	Ville de Pully	2 ans	Oui
Supérieur à CHF 15'000.00	Employé	3 ans	Oui

** sous réserve que le collaborateur reste en place au sein de l'administration 2 ans / 3 ans dès la fin de sa formation. Si tel ne devait pas être le cas, le remboursement des frais de formation se fait au prorata selon la date de départ du collaborateur (100% des frais de formation à rembourser en cas de départ la 1^{ère} année qui suit l'obtention du titre, 50% en cas de départ la 2^e année, 30% en cas de départ la 3^e année).*

Les frais de déplacements et de repas sont toujours à la charge de l'employé. Des jours de cours peuvent être accordés sur le temps de travail, jusqu'à 40 jours maximum. Les jours d'examens sont offerts par la Ville de Pully.

Une politique de formation, fixant ces pratiques, est en cours de réflexion et sera soumise à la Municipalité d'ici la fin de l'année 2020.

b. Formations Santé & Sécurité au Travail

Pour les formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, la chargée de sécurité planifie et organise les formations et rappels de formations obligatoires pour l'année entière. Ensuite, elle valide le planning auprès de la cheffe du Service RH avant de convoquer les collaborateurs concernés. Les RH se chargent ensuite d'insérer toutes les formations dans GSP.

En 2019, la chargée de sécurité a organisé de multiples cours en interne, touchant un total de 171 participants :

- ergonomie (nouveaux collaborateurs) ;
- communication dans les situations difficiles (21 personnes) ;
- sensibilisation ECA incendie (23 personnes) ;
- secourisme niveau 1 (23 personnes) ;
- secourisme niveau 2 (26 personnes) ;
- elingage (21 personnes) ;
- prévention burn-out (13 personnes) ;
- rappel travaux en hauteur (7 personnes) ;
- addictions au travail (33 personnes) ;
- divers cours pour des professions particulières (4 personnes).

Certains cours de sécurité au travail sont obligatoires comme les cours de secourisme qu'il faut planifier pour tout le personnel dans les entreprises employant plus de cent personnes ou les cours ECA incendie. Les autres cours relèvent d'avantage du domaine de la prévention.

Certains cours regroupant de nombreux participants ont été organisés sur site à la Ville de Pully par des prestataires externes ou alors, par des collaborateurs qualifiés de la Ville.

c. Formations suivies sur le site à Pully

Plusieurs formations ont été dispensées sur site à la Ville de Pully :

Formation	Nb. participants	Cours dispensé par
GED – Gestion Electronique des Documents	42 personnes	BIP
Fonctionnement de l'administration	77 participants	Greffe municipal
Gestion de projet	3 personnes	DTSI
Sécurité informatique	Tout le personnel	Externe

Les cours GED ont été rendus obligatoires par l'introduction progressive de celle-ci dans les services. Tous ces cours ont été mis sur pied par des collaborateurs de la Ville spécialisés dans le domaine enseigné, sauf le cours de sécurité informatique qui a été donné par un prestataire.

d. Formations suivies à l'externe

Organismes de formation externe :

- Centre d'enseignement du Canton de Vaud (CEP) qui propose de nombreuses formations, entre autres de management ou de développement personnel, à des prix très avantageux pour les communes ;
- Romandie formation ;
- Migros ou UNIPOP (pour les langues) ;
- CVI ou CVCI pour les cours juridiques ;
- organismes professionnels (ex : Maison de la propreté, ARTOS, CIFER, etc..) ;
- VZ Vermögen : pour les cours de retraite, nous avons monté une formation spécifique en lien avec notre caisse de retraite.

Les cours recensés touchent les catégories suivantes :

<p>Techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Informatique</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ cours logiciels et applications spécifiques : Cours Pytheas, Officewings, etc ; ○ sensibilisation à la sécurité informatique (tout le personnel). • <u>Langues</u> : cours d'anglais et cours de français (9 personnes). • <u>Urbanisme, construction et environnement</u> : Infrastructures routières, Sécurité aires de jeux, Contrôle dans les réseaux d'éclairages publics, etc. • <u>Cours métier spécifiques</u> : Module lac, Cours muséologie, Journée médiation littéraire, L'accueil des personnes en situation de handicap, etc.
<p>Management et Leaderchip : Cours de chefs d'équipe (obligatoire pour toutes personnes prenant une équipe en charge).</p>
<p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Juridiques</u> : CVI, Droit du travail, Les rendez-vous de la jurisprudence, etc. • <u>Secrétariat</u> : Prise de procès-verbaux, L'accueil téléphonique vitrine téléphonique, La gestion des réclamations et des plaintes, etc.
<p>Développement personnel : Divers cours de communication, Négocier pour atteindre ses buts, Organiser son travail et gérer son temps, etc.</p>
<p>Cours retraite : a lieu tous les deux ans lors des années paires (pas eu lieu en 2019).</p>

Apprentis : formation de formateurs d'apprentis.

e. Formation apprentis employés de commerce et techniques

i. **Formateurs d'apprentis**

Au vu de leur récente responsabilité d'apprentis employés de commerces, quatre collaboratrices ont suivi, durant l'année 2019, la formation dispensée par le CEP « formation de base pour les formateurs des stagiaires/apprentis de commerce - orfo 2012 ».

ii. **Apprentis de commerces et MPC**

Divers cours internes ont été dispensés aux apprentis :

- Par la responsable RH :
 - *Cours presse* (analyse journaux) ;
 - *Présentation des services respectifs*, pour les nouveaux apprentis et MPC ;
 - *Présentation des UF*, pour les nouveaux apprentis et MPC ;
 - *Ressources humaines et protection des données*, pour les nouveaux apprentis et MPC ;
 - *Présentation d'un ancien examen*, pour les apprentis de 3^e année et MPC ;
 - *Environnement politique*, pour les apprentis de 3^e année et MPC (révisions avant examen final) ;
 - *Examen blanc*, pour les apprentis de 3^e année et MPC (révisions avant examen final) ;
 - *Examen blanc oral*, pour les apprentis de 3^e année et MPC (révisions avant examen final).
- Par le responsable du Greffe :
 - *Assurances sociales*, pour les nouveaux apprentis et MPC
- Par le Chef de service des Finances :
 - *Finances*, apprentis de 3^e année et MPC (révisions avant examen final).
- Par la Juriste de la Ville de Pully :
 - *Droit*, apprentis de 3^e année et MPC (révisions avant examen final).
- Par le BIP :
 - *Les impacts d'internet et des réseaux sociaux*, pour les nouveaux apprentis et MPC.

De plus, du soutien scolaire via des appuis spécifiques ont été organisés pour les apprentis rencontrant des difficultés dans une matière. Ces appuis ont été dispensés par différents professeurs ou collaborateurs RH. Sinon, des dictées ont lieu chaque semaine pour les apprentis rencontrant des difficultés en orthographe et rédaction.

iii. **Apprentis techniques**

Les formateurs techniques ont organisé un suivi des apprentis et les ont préparés aux examens.

Du soutien scolaire, via des appuis spécifiques, ont été organisé principalement en mathématiques.

Pully, le 12 février 2020.

L. Turin
Assistante RH

C. Schwander
Cheffe de service

Annexe 2 : Communication et information vis-à-vis de la population

1.Introduction

Selon le concept de communication centralisé souhaité et mis en place par la Municipalité, le bureau de la Communication apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les Directions de l'administration, en tout temps. Son rôle est de centraliser tous les besoins en communication, voire de les anticiper, accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs stratégies de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le bureau de la Communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures. La synthèse des résultats est consultable dans le rapport de gestion annuel.

2.Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, est le support officiel de communication de la Municipalité. Il est paru 4 fois en 2019 (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'800 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully.

Presse

14 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2019. Le bureau de la communication répond aux demandes des journalistes, soit en rédigeant des synthèses après recherche d'information, soit les orientant vers le Municipal concerné pour des interviews. Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal et reprennent dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Annonces

En 2019, 7 annonces créées pour les services de l'Administration ont paru dans la presse (Pully en fête, ouverture de Pully plage, Vide-greniers...).

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements se déroulant sur le territoire communal. Il est envoyé à une centaine de commerçants, artisans, cafés de Pully, secrétariats des écoles, au Conseil communal et à la presse, affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville et relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Imprimés pour les services

En 2019, la Communication a créé une soixantaine de supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.) pour les différentes Directions.

Projets spéciaux

En 2019, la Communication a soutenu la DTSI dans la publication et la diffusion du rapport « Pully à la loupe » outil d'analyse et de communication à l'intention de la Municipalité, du Conseil communal, de l'administration, de la presse et des citoyens. Ce rapport, mené en partenariat avec Swisscom, dresse une vue d'ensemble de la ville selon une centaine de critères qui couvrent les domaines du développement durable et de la numérisation.

Brochure d'activités pour les élèves

Depuis 2018, la Communication a repris la gestion de cette brochure, distribuée dans les classes des établissements primaires et secondaires de Pully, Belmont et Paudex.

3.Communication numérique

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

La Municipalité a dévoilé en 2018 un site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville. Il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Site internet dédié aux projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce sous-site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en 4 catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers.

Pages Facebook « Ville de Pully, Suisse » et « Cave de Pully »

Ces pages servent au contact hebdomadaire avec la population pour diffuser tous types d'information, comme des communiqués de presse, Certains événements choisis de la Bibliothèque, de l'Octogone, des musées ou du Café-Théâtre de la Voirie sont désormais promus sur la page de la Ville, en entente avec les responsables.

Instagram

La page Instagram a été lancée le 25 mai 2018 et compte un peu plus de 630 abonnés. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées.

Écrans d'information embarqués dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully communique gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire, environ 6 fois par année.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (rapport annuel des 3 corps sécuritaires, soirée des chefs d'entreprise, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse.

4.Actions de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. En 2019, on peut notamment citer :

- Journée de la mobilité de loisirs à la Place Neuve
- Séance d'information sur le projet d'Hôtel de Ville / Villa Romaine
- 1er août
- Pully en Fête
- Conférence de presse conjointe avec l'Etat de Vaud (Direction générale de la mobilité et des routes) sur la Semaine de la mobilité
- Inauguration de la ligne 24 conjointe avec les TL et la Ville de Lausanne

5.Question spécifique - DJAS

Selon le concept de communication centralisé souhaité et mis en place par la Municipalité, le bureau de la Communication apporte son conseil et son savoir-faire à la DJAS en tous temps, que ce soit pour sa stratégie globale de communication (communiqués de presse, tenue à jour des informations sur les différents sites web de la Ville, promotion des événements sur les réseaux sociaux, création de brochures et affiches, d'objets promotionnels etc.) ou les besoins d'information à la population sur des projets plus ponctuels (création d'un kit de communication pour la Fête des voisins, etc.).

Evaluation

Pour des projets ponctuels, des questionnaires de satisfaction sont parfois envoyés aux participants d'un groupe (p. ex : Fête des voisins, colonies de vacances). Ces données sont à usage interne uniquement, dans une optique d'amélioration continue.

6.Question spécifique - DDGS

Comme pour toutes les autres Directions (voir ci-dessus), le bureau de la Communication conseille et accompagne la DDGS dans sa stratégie de communication (communiqués de presse, sites web, promotion des événements de la Cave sur les réseaux sociaux, création de flyers et affiches, annonces dans la presse, création de matériel promotionnel, tournage de vidéos informatives sur les sociétés locales, etc.) ou les projets plus ponctuels (p. ex quartier des Boverattes, voir ci-dessous).

Evaluation

La DDGS n'a jamais mené d'enquête de satisfaction, si l'on excepte un travail de fin de stage réalisé en 2018 par un étudiant concernant les vins de la Cave et dont les résultats n'ont pas été publiés.

Quartier des Boverattes

Le bureau de la Communication a été inclus dès le commencement du projet afin de mettre en place et exécuter une stratégie globale que l'on peut résumer ainsi :

- Lien avec les entités de communication des autres partenaires (Vaudoise, Comptoir Immobilier, etc.) pour assurer une vision unie et cohérente
- Supervision des supports de communication
- Réalisation de prises de vue au drone
- Mise à jour régulière de la fiche projet « TERRAIN DES BOVERATTES EST » du site projets.pully.ch et notamment du calendrier des grandes étapes du projet
- Rédaction et diffusion (aux journalistes, sur le site web de la Ville et Facebook) de communiqués de presse conjoints avec la Vaudoise quand nécessaire (grandes étapes ou imprévus)
- Revue de presse
- Présence aux événements de relations publiques aux côtés des autres partenaires et photos de ces manifestations
- Gestion des demandes arrivant dans la boîte mail spécifique au projet

Joanne Beaud Turin, Pully, le 14 février 2020